

## **Robert Boyer. La théorie de la régulation : une analyse critique (1986)**

Isabelle Cassiers<sup>\*</sup>

Extrait du *Dictionnaire des grandes œuvres économiques*,  
sous la direction de X. Greffe, J. Lallement et M. De Vroey, Dalloz, 2002, pp. 65-73.

Au milieu des années quatre-vingt, en publiant *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Robert Boyer dresse d'emblée un double constat : au cours de la décennie écoulée, l'économie et la politique ont profondément changé. Depuis le premier choc pétrolier, l'inflation a cédé le pas au chômage et les risques de déflation se sont précisés. Simultanément, le credo "*nous sommes tous keynésiens*" s'est vu brutalement enterré au profit de "*vivent les marchés, à bas l'Etat, vive la flexibilité du travail*". Le libéralisme a changé de statut : d'un discours abstrait sur les vertus des économies de marché, il est devenu fer de lance d'un vaste programme de réformes. Les théories économiques ont été prises de court par ces transformations : aucune problématique n'est parvenue à donner une vision simple et cohérente des profonds renversements intervenus entre 1973 et 1985. La crise, suggère l'auteur, apparaît comme le hiatus entre la théorie standard et la réalité des économies étudiées (Boyer 1986 p.8). Toutefois, pendant cette décennie, de nombreuses études hétérodoxes se sont attaquées à ce hiatus. Parmi elles, les approches en termes de régulation, qui font de la croissance et des crises, de leur variabilité dans le temps et dans l'espace, une question centrale de l'analyse économique, et rattachent ces phénomènes aux institutions sociales en vigueur.

Les premières analyses en termes de régulation sont en effet apparues au milieu des années soixante-dix. Robert Boyer, aujourd'hui directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), commence alors sa carrière d'économiste au CEPREMAP (Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquées à la planification) par la coordination d'une vaste étude sur l'évolution en longue période du capitalisme français. L'analyse, centrée sur l'économie, y est initialement d'inspiration marxiste : loin de l'individualisme méthodologique, les rapports sociaux sont

posés comme catégorie fondamentale pour la compréhension de l'évolution des sociétés. Mais dès l'origine elle élargit simultanément son champ et ses méthodes, piochant abondamment dans d'autres disciplines - histoire, sociologie, droit, philosophie - et d'autres paradigmes - macroéconomie keynésienne et kaleckienne notamment. La création conceptuelle et méthodologique qui en résulte rejoint celle entreprise par Michel Aglietta (1976) dans son analyse du capitalisme américain. Un concept central émerge et fait école : celui de *régulation*. Une abondante moisson de travaux s'empare alors de ce concept, explore cette nouvelle approche qui bouscule les grilles d'analyse traditionnelles au moment même où la crise économique qui s'étire bouscule pour sa part les régularités socio-économiques antérieures.

*Approche* de la régulation ou *théorie* de la régulation ? La question reste ouverte. Selon Michel Aglietta (1976, 1997) "on doit parler d'"Approche" plutôt que de "Théorie". En effet, ce qui a fait école, ce n'est pas un corps de concepts pleinement constitué, mais une recherche". Robert Boyer (1986, p.73) admet que "au sens strict, il s'agit plus d'une *problématique générale* que d'une théorie totalement bouclée, encore moins d'un modèle directement confrontable à une réalité empirique." Néanmoins, en publiant *La théorie de la régulation*, Robert Boyer (1986) fournit la mise au point qui manquait jusqu'alors : l'ouvrage a pour but de situer cette nouvelle démarche dans un contexte de faits et de pensée, de resserrer les concepts et expliciter les méthodes afin de *progresser dans un effort de théorisation*, de relever les chaînons manquants et de tracer un programme de recherche. C'est donc un ouvrage fondateur, à la fois référence de base pour qui veut découvrir l'approche de la régulation, et étape importante dans l'élaboration d'une alternative à la théorie économique dominante. Ce n'est toutefois qu'*une étape*, sur base de laquelle d'innombrables travaux ont pu prendre leur essor depuis lors. Il est donc indispensable aujourd'hui de se référer également aux mises au point, synthèses et développements ultérieurs, offerts notamment par Boyer et Saillard (1995, 2001) et par la publication récurrente de *L'Année de la régulation*, trait d'union d'une communauté scientifique, certes marginale, mais tout aussi certainement grandissante.

### **Les concepts fondateurs de la théorie de la régulation**

Tout effort de théorisation est dépendant du problème auquel l'économiste entend apporter une réponse. Partant de l'analyse du capitalisme en longue période et de l'émergence d'une crise

majeure, une question centrale s'impose : celle de la variabilité dans le temps et l'espace des dynamiques économiques et sociales. Ce constat conduit à une critique sévère et radicale du programme néoclassique, qui postule le caractère autorégulateur des économies de marché et livre une vision erronée des déséquilibres et contradictions qui marquent la fin des Trente Glorieuses. Face aux questions que pose à l'économiste une approche de type historique, le concept de *régulation* initialement proposé par le philosophe G. Canguilhem (1972 p.1, 1996 p. 711) semble plus fécond : "*la régulation est l'ajustement, conformément à quelques règles ou normes, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres*". Appliquée au champ économique et social, cette définition est alors précisée comme suit : "*Parler de la régulation d'un mode de production, c'est chercher à exprimer la manière dont se reproduit la structure déterminante d'une société dans ses lois générales (...). Une théorie de la régulation sociale est une alternative globale à la théorie de l'équilibre général (...). L'étude de la régulation du capitalisme ne peut pas être la recherche de lois économiques abstraites. C'est l'étude de la transformation des rapports sociaux créant des formes nouvelles à la fois économiques et non économiques, formes organisées en structures et reproduisant une structure déterminante, le mode de production* (Aglietta 1976 pp.10, 11 et 14, Boyer 1986 p.130, Boyer et Saillard 1995 pp.548-9).

Les "régulationnistes" considèrent que le changement est au moins aussi important que l'invariance et que l'un et l'autre doivent être analysés simultanément. C'est parce que de nouvelles *formes* leur ont été trouvées que les rapports capitalistes ont manifesté leur permanence et leur diffusion à de nouveaux espaces (Boyer et Saillard 1995 p.60). Reste à préciser ce que sont les *règles* et les *normes*, les *formes* et les *structures*... L'approche de la régulation a progressivement forgé un ensemble d'outils conceptuels dont l'ouvrage *La théorie de la régulation* présente l'architecture générale et la logique d'ensemble. Trois niveaux d'analyse sont distingués, par ordre d'abstraction décroissant.

Au premier niveau d'abstraction, qui porte la marque de la filiation marxiste, la théorie de la régulation analyse les modes de production et leur articulation. Est appelé *mode de production* "*toute forme spécifique des rapports de production et d'échanges, c'est-à-dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la*

*vie des hommes en société*" (Boyer 1986 p.43). L'accumulation est reconnue comme une tendance inhérente au mode de production capitaliste, mais encore faut-il analyser les formes exactes qu'elle peut prendre et les déséquilibres et contradictions qui en résultent.

À un deuxième niveau d'abstraction, la théorie de la régulation caractérise dès lors les régularités sociales et économiques qui permettent à l'accumulation de se développer sur le long terme, malgré, ou à travers les crises. Elle instaure le concept de *régime d'accumulation* (ou régime de croissance) défini comme "*l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même*" (p.46). Les régularités s'expliquent, dans un lieu et un espace donnés, par la configuration des institutions qui régissent la concurrence, la monnaie, le rapport salarial, l'insertion dans les relations internationales. Il est possible et utile de formaliser ces régularités à l'aide d'une modélisation macroéconomique d'inspiration kaleckienne. Là où les néoclassiques et postkeynésiens cherchent un modèle général et invariant, les "régulationnistes" trouvent une variété de régimes d'accumulation, puisque les formes institutionnelles qui les sous-tendent sont elles-mêmes soumises au changement.

On comprend dès lors l'importance du troisième niveau d'analyse, qui s'attache à la configuration spécifique des rapports sociaux pour un lieu et une phase historique donnés. Le concept nécessaire est ici celui de *forme institutionnelle (ou structurelle)*, c'est-à-dire "*toute codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux*" (p.48). Cinq formes institutionnelles fondamentales sont distinguées : (1) les formes de la contrainte monétaire, (2) les configurations du rapport salarial, (3) les formes de la concurrence, (4) les modalités d'adhésion au régime international, (5) les formes de l'État. Selon les lieux et les périodes de l'histoire, les configurations particulières de ces formes institutionnelles, toujours soumises au changement, peuvent trouver une cohérence génératrice de régularités, de phases de croissance relativement homogènes, ou se révéler au contraire contradictoires et engendrer des crises. Un *mode de régulation* désigne alors "*tout ensemble de procédures et de comportement, individuels et collectifs, qui a la propriété de :*

*reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjoncture de formes institutionnelles historiquement déterminées ;*

*soutenir et "piloter" le régime d'accumulation en vigueur ;  
assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées, sans que soit  
nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de  
l'ensemble du système" (pp.54-55).*

Ce concept vise clairement à offrir une alternative à la théorie des choix individuels et à l'équilibre général comme points de départ de l'étude des phénomènes macroéconomiques. L'équilibre statique est remplacé par l'analyse des processus dynamiques de résorption des déséquilibres qui naissent continuellement de l'accumulation ; les marchés sont insérés dans un ensemble de formes institutionnelles qui socialisent l'information et les comportements ; la rationalité des agents est restreinte aux informations et capacités cognitives dont ils disposent vraiment : c'est une *rationalité située*, éclairée par un réseau dense d'institutions (Boyer et Saillard, 1995, pp.63-64). Dans cette perspective, les acteurs économiques interagissent à partir d'une série d'institutions, de règles du jeu et de conventions, historiquement datées et localement ancrées. Loin de l'opposition entre l'économie pure et le social, d'une axiomatique économique coupée du champ des autres sciences sociales, l'économie est *enchâssée* dans les rapports sociaux, politiques, juridiques, dans les systèmes de valeur.

Munie de ces concepts de base, la théorie de la régulation se fixe comme programme d'analyser les modes de développement, c'est-à-dire comment se stabilisent sur longue période un régime d'accumulation et un type de régulation, et comment ils entrent en crise et se renouvellent (Boyer et Saillard 1995 p.64). La théorie n'étant pas totalement bouclée, ne *pouvant pas* l'être, il s'agit de mettre en œuvre ces concepts dans une recherche historique, comparative ou même prospective. L'ouvrage de 1986 propose une méthode de travail en quatre points. Tout d'abord, il s'agit de périodiser les (cinq) formes institutionnelles, c'est-à-dire rechercher les dates clés qui marquent des changements significatifs dans leur organisation. Cette analyse simultanément qualitative et quantitative doit permettre la caractérisation de logiques contrastées. Ainsi peut-on identifier, par exemple, trois types distincts et successifs de configurations du rapport salarial qui, combinées à celles des autres formes institutionnelles, ont généré des régulations historiquement datées. Sur cette base, une modélisation macroéconomique des différentes régulations permet, en troisième lieu, de vérifier la cohérence de la construction logique, d'affiner les hypothèses et les concepts. Cet exercice doit finalement déboucher sur

l'identification des tendances inhérentes à chacun des régimes d'accumulation, pour en comprendre aussi bien l'essor que la crise.

On ne s'étonnera pas que la théorie de la régulation accorde une attention particulière à l'étude des crises, qui sont partie intégrante du processus d'accumulation, de la dynamique du système capitaliste. S'appuyant sur ses travaux historiques et poursuivant son effort de conceptualisation, la théorie de la régulation propose une typologie des crises, classées par ordre croissant de gravité, allant de la simple perturbation externe à la crise *du* mode de production dominant. Aux troisième et quatrième rangs de gravité, les *crises structurelles* affectent le mode de régulation ou le régime d'accumulation, de telle sorte que la compatibilité entre les formes institutionnelles et la dynamique économique n'est plus assurée. "Aucune automaticité ne régit plus le passage de la dépression à la croissance et s'ouvre en général une période de recherches tâtonnantes de stratégie de sortie de crise, visant à réformer partie ou totalité des formes institutionnelles antérieures" (Boyer et Saillard 1995, p.65). Parmi les mérites des "régulationnistes", il faut reconnaître leur diagnostic très précoce - dès le milieu des années soixante-dix - du caractère structurel d'une crise qui éclate alors et dont l'issue n'est pas encore évidente aujourd'hui, leur attachement à comprendre la nature et les enjeux de cette crise, leur tentative d'éclairer les conditions sociales et politiques de son dépassement.

### **Une alternative au paradigme néoclassique, une économie *politique***

Après avoir exposé les racines de l'approche de la régulation en situant sa filiation, proposé une synthèse unificatrice de ses concepts et méthodes, et entrepris la discussion critique de l'éventail de ses travaux, *La théorie de la régulation* (1986) suggérait, en quatrième et dernière partie, un programme de recherches, "pour une seconde génération de travaux" : études de cas, modélisation de la régulation, réflexions sur la genèse des crises structurelles, sur la logique des institutions, sur les processus de sortie de crise. Une décennie plus tard, Boyer et Saillard (1995) engrangeaient la moisson abondante de cette deuxième génération. Tout en confirmant l'utilité des concepts antérieurement établis, les auteurs pouvaient constater la diversification des questionnements et des méthodes, au fil des transformations de la régulation macro-économique et de l'évolution des théories économiques. Aujourd'hui, ce constat est

renouvelable. Issue des travaux d'une poignée d'économistes français, la théorie de la régulation est désormais bien insérée dans une série de réseaux académiques internationaux. Elle a tissé des liens avec une communauté riche de plusieurs centaines de chercheurs appartenant à près de vingt pays. Forte de sa capacité d'innovation, elle entend intégrer les défis que constituent pour l'analyse économique les nouvelles transformations du système économique mondial, poursuivre son dialogue avec les autres sciences sociales et apporter sa contribution à l'élaboration d'une alternative à la théorie économique dominante. Parmi les chantiers ouverts par la théorie de la régulation, trois percées majeures, étroitement complémentaires, sont à souligner.

Le premier apport, sans doute le plus connu, est une interprétation originale des transformations économiques et sociales qui s'opèrent depuis 1973, et la mise en lumière de leur irréversibilité et de leurs enjeux. La première génération de travaux en termes de régulation avait apporté un éclairage particulier sur la croissance exceptionnelle des "trente glorieuses", croissance stable générée par une configuration spécifique des formes institutionnelles. Mécanisation des processus productifs, extension du salariat avec partage des gains de productivité, régime monétaire fondé sur le crédit, concurrence oligopolistique, accumulation intensive autocentrée et gouvernée par la consommation interne apparaissaient comme des formes constitutives *du régime d'accumulation fordiste*, historiquement daté. Le ralentissement de la croissance observé depuis le premier choc pétrolier ne tient pas tant à la succession de chocs défavorables qu'à l'érosion des formes institutionnelles fordistes, déstabilisées à long terme par leur succès même, selon un processus largement endogène. Au fil de la crise, l'articulation des formes institutionnelles se modifie et de nouvelles hiérarchisations apparaissent, au point d'altérer le compromis capital-travail de l'après seconde guerre mondiale. Ainsi, les formes de la concurrence et le régime international semblent désormais jouer un rôle déterminant dans l'évolution du rapport salarial qui subit les pressions issues de la transformation des autres formes institutionnelles. A partir du milieu des années quatre-vingt, le capital financier pilote les redéploiements du capital productif. Les modes de régulation sont de plus en plus soumis à la variabilité de l'économie internationale, sur laquelle les gouvernements nationaux n'ont que peu de prise (Boyer 1999 p.33). Ces transformations radicales sont logiquement associées à celles des conceptions de politique économique.

L'analyse de la déstabilisation endogène d'un régime de croissance débouche sur une deuxième contribution majeure, celle d'une interrogation systématique quant aux successeurs possibles du régime d'accumulation fordiste. La prospective des modes de régulation émergents est essentielle à l'évaluation de la pertinence des politiques économiques. Peut-on considérer qu'*un régime d'accumulation gouverné par la finance* est d'ores et déjà établi aux États-Unis (Boyer 2000) ? Il importe d'analyser par anticipation les facteurs qui peuvent déstabiliser l'ébauche d'un nouveau régime de croissance. La théorie de la régulation fournit un appui pour construire une réponse aux questions suivantes (Boyer 1999) : est-il établi que l'accroissement des inégalités en matière de revenu peut relancer la croissance à long terme ? Est-il sûr que les régimes d'accumulation gouvernés par la finance livrent une croissance régulière des économies ? Est-il exact qu'une libéralisation financière intégrale assurerait l'équilibre mondial ? Les travaux récents qui explorent ces questions font ressortir l'absence de cohérence entre les dynamiques de l'accumulation, qui dépassent l'espace contrôlé par les pouvoirs politiques, et la difficulté de constituer de nouveaux principes d'interventions collectives au niveau pertinent, qu'il soit national, régional ou mondial. Ces recherches soulignent l'interdépendance du politique et de l'économique, que la théorie économique dominante tend à occulter.

La troisième contribution majeure de la théorie de la régulation réside précisément dans son apport à l'édification d'une alternative au paradigme néoclassique, dont l'apparente séparation de l'économique et du politique est le produit. Si les avancées théoriques de l'économie dominante au cours des deux dernières décennies sont indéniables, notamment dans leur reconnaissance du rôle des institutions, elles ne parviennent pas à réduire le décalage entre la représentation théorique qu'elles offrent et l'évolution récente des phénomènes économiques, faute de se départir du postulat de la rationalité optimisatrice (Boyer 2001). Dans le rejet de ce postulat et dans sa critique radicale du courant dominant, la théorie de la régulation rejoint d'autres courants hétérodoxes, tels l'économie des conventions et la nouvelle économie institutionnelle, qui s'élaborent dans un effort d'interdisciplinarité associant politologues, sociologues, historiens et économistes (Théret 2000). Leur point commun est de considérer que le langage de la rationalité est trop pauvre et trop réducteur pour rendre compte de la façon dont les êtres humains interprètent leurs actions et leurs interactions (Favereau 2000). Ces courants relèvent d'une philosophie commune de l'économie que l'on peut qualifier d'"institutionnaliste". "À une époque où les économistes découvrent la diversité et l'importance des institutions, les



régulationnistes qui ont de longue date adopté cette conception et livré quelques résultats à ce propos, concentrent leurs efforts sur les facteurs explicatifs de la *transformation des institutions* (...) Un grand chantier s'ouvre : définir les bases macro-sociales et institutionnelles d'une microéconomie qui saisisse la réalité des comportements à l'œuvre dans le monde contemporain, aux antipodes de l'analyse apparemment positive, en fait normative, qui a longtemps fait la force de la théorie néoclassique mais qui à terme pourrait bien impliquer une remise en cause radicale de ses hypothèses, concepts et méthodes (Boyer, "Vers une théorie originale des institutions économiques ?" dans Boyer et Saillard 2001).

## Références

- Aglietta M. (1976) *Régulations et crises du capitalisme*, Paris : O. Jacob (3<sup>e</sup> édition :1997).
- Association Recherche et Régulation (annuel, depuis 1997) *L'Année de la régulation*, Paris : La Découverte.
- Association Recherche et Régulation (périodique, depuis 1991) *La lettre de la régulation*, <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/regulation/lettres/index.html>.
- Boyer R. (1999) "Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes", *L'année de la régulation 1999*, (3), pp. 13-75.
- Boyer R. (2000) "Is a finance-led growth regime a viable alternative to Fordism? A preliminary analysis" *Economy and Society*, 29 (1) February, pp.111-145.
- Boyer R. (2001) "L'économiste face aux innovations qui font époque : les relations entre histoire et théorie" *Revue économique*, 52 (5), septembre, pp. 1065-1115.
- Boyer R. et Y. Saillard, dir. (1995) *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris : La découverte. Version anglaise remaniée : *Régulation Theory : the State of Art*, London, Routledge, 2001.
- Canguilhem G. (1972) "Régulation", *Encyclopedia Universalis*, vol. 14 (dernière édition 1996, vol. 19).
- Favereau O. (2000) "La science économique entre deux siècles. Une révolution scientifique peut en cacher une autre", *La recherche*, décembre, pp.62-67.
- Théret B. (2000) "Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ?" *La lettre de la régulation*, décembre, n°35.